

**Compte-rendu du bureau  
communautaire du 6 février 2015  
au Manoir du Lou à DOLO**

## **5) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **5-3) Désignation de représentant**

#### **5-3-1) Nomination d'un élu référent dans le cadre du projet de création d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat porté par le syndicat mixte du Pays de DINAN**

Il est proposé de nommer Olivier MORAND en qualité d'élu référent.

**Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire nomme Mr Olivier MORAND en qualité d'élu référent dans le cadre du projet de création d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat porté par le syndicat mixte du Pays de DINAN.**

## **7) FINANCES LOCALES**

### **7-1) Décisions budgétaires**

#### **7-1-2) Autorisation d'ouverture de crédit**

Dans l'attente du vote du budget primitif de la CCAH prévu le 27 mars et en l'absence de restes à réaliser de l'exercice 2014, nous devons ouvrir des crédits au chapitre 21 du budget général afin de régler des factures d'achats de matériel.

Il est proposé d'ouvrir des crédits pour 3 000 € au chapitre 21.

**Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire décide d'ouvrir des crédits pour 3 000 € au chapitre 21 du budget général.**

## **7-5) Subventions**

### **7-5-1) Organisation des Festilacs 2015 : demande de subvention de l'Entente des Lacs Football Club**

Depuis 2013, l'Entente des Lacs Football Club organise les Festilacs et nous sollicite à ce titre pour une aide financière dans le cadre de notre politique de soutien aux manifestations culturelles. Le budget prévisionnel en dépenses s'élève 10 892€.

Suite aux nouvelles orientations budgétaires, notre règle en matière de soutien aux manifestations culturelles est désormais la suivante :

Aide de 30% des dépenses liées à l'organisation de la manifestation, plafonnée à 1 000 €.

Proposition :

Allouer à l'association une aide de 30% du montant des dépenses subventionnables dans la limite de 1 000 €, après avoir pris connaissance du bilan financier de la manifestation.

#### **Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire décide d'allouer une aide de 30% du montant des dépenses subventionnables dans la limite de 1 000 €, pour l'organisation des Festilacs 2015, après avoir pris connaissance du bilan financier de la manifestation.**

### **7-5-2) Demande de financement de l'association du château de la Hunaudaye** **Demande de financement de l'association du château de la Hunaudaye**

L'association du Château de la Hunaudaye sollicite, dans le cadre de sa programmation 2015, une aide financière pour l'organisation d'un cycle de cinéma en plein air, renforcé par un ciné-concert autour du film d'animation « les aventures du prince Ahmed ».

Cette programmation, d'un coût de 4 900 €, s'inscrit dans le thème de l'exposition « Le Moyen Age se la raconte ».

Suite aux nouvelles orientations budgétaires, notre règle en matière de soutien aux manifestations culturelles est désormais la suivante :

Aide de 30% des dépenses liées à l'organisation de la manifestation, plafonnée à 1 000 €.

Proposition :

Allouer à l'association une aide de 1000 € pour l'organisation du cinéma en plein air.

#### **Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire décide d'allouer une aide de 1000 € à l'association du château de la Hunaudaye, pour l'organisation du cinéma en plein air, dans le cadre de sa programmation 2015.**

### **7-5-3) Amélioration de logements dans le cadre du PIG « précarités énergétiques et adaptation » : participation de la CCAH**

Par délibération du 20 Décembre 2013, le conseil communautaire a pris la décision de poursuivre le programme d'intérêt général local « précarités énergétiques et adaptation » au titre des années 2014 à 2017. A travers ce programme, la CCAH s'engage à abonder le FART à hauteur de 500 € par logement éligible, pour les propriétaires occupants à ressources « très modestes ».

Le Président avait été autorisé à signer le protocole d'accord correspondant avec l'ANAH. Dans ce cadre, un dossier de demande d'aide a été établi par Mr et Mme SAMSON Laurent, domiciliés 36 Rue de Penthièvre à PLESTAN.

Conformément au protocole d'accord signé, la participation de la CCAH sera de 500 € par dossier, en abondement du FART.

#### **Proposition :**

Accorder une subvention de 500 € à Mr et Mme SAMSON, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».

#### **Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire décide d'accorder une subvention de 500 € à Mr et Mme SAMSON, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».**

### **7-5-4) Aides à la création et à la reprise d'entreprises :**

**7-5-4-1) Charles RENOUEL** de Tramain va créer une auto-entreprise de menuiserie. Il pourrait obtenir une aide de 1500 € (15 000 x 10 %), si l'on admet que l'apport d'un financeur externe n'est pas nécessaire *car il ne fait pas appel à un prêt bancaire.*

#### **Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire décide d'accorder une aide à la création d'entreprise de 1 500 € à Mr Charles RENOUEL.**

**7-5-4-2) M. et Mme VIEILLE** reprennent le Bar/Tabac/Restauration Rapide « le Paris Brest à Plestan ». Ils ont acquis le fonds pour un montant de 80 000 €. Là encore, il n'y a pas de partenaire financier institutionnel (banque, pôle emploi, Rance Initiative...) puisqu'ils ont bénéficié d'un prêt familial. Ils pourraient prétendre, si on ne retient plus la condition du partenaire financier, à une aide de 3 000 €.

#### **Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire décide d'accorder une aide de 3 000 € à Mr et Mme VIEILLE pour la reprise du Bar/Tabac/Restauration Rapide « le Paris Brest à Plestan ».**

**7-5-4-3) Gildas LE CHENADEC** crée une entreprise de carrosserie Industrielle dans le PA du Carrefour du Penthièvre à Plestan. Il remplit l'ensemble des conditions nécessaires pour obtenir une aide de 3000 € (maximum).

**Décision du bureau communautaire :**

**Le bureau communautaire décide d'accorder une aide à la création d'entreprise de 3 000 € à Mr Gildas LE CHENADEC.**